

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/08/2024 - B2024/009712 - 2014 B 01207 - 803 522 952 - 7 EME CIEL

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 133 rue des Poiriers

83210 LA FARLEDE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 0 3 5 2 2 9 5 2 0 0 0 3 2

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	157 614	AI		157 614		157 614
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	39 580	AS	7 845	31 735		35 113
		Autres immobilisations corporelles	AT	35 721	AU	13 205	22 516		5 717
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	10 560	BI		10 560		5 125
TOTAL (II)		BJ	243 475	BK	21 050	222 425		203 569	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 329	BM		4 329		2 251
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 276	BW		5 276		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	62 167	BY		62 167		64 549
		Autres créances (3)	BZ	6 923	CA		6 923		9 611
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	11 668	CE		11 668		7 984
		Disponibilités	CF	20 415	CG		20 415		61 019
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	15 785	CI		15 785		4 015
TOTAL (III)		CJ	126 564	CK		126 564		149 428	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	370 039	1A	21 050	348 989		352 997	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	10 560	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *			Immobili-sations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL 7ème CIEL		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :167 000.....)	DA	167 000	167 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 071	35 071
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 600	1 600
	Report à nouveau	DH	5 877	24 981
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 838	30 896
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	239 386	259 548
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24 886	32 442
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	990	380
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	6 762	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 492	26 148
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 473	33 006
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		1 473
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	109 603	93 449	
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	348 989	352 997	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	102 841	93 449	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	204		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 7ème CIEL**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
								3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	157 614	KE	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	39 000	KT	580
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	6 642	KW	19 065
		Matériel de transport *				KY	2 162	KZ	4 083
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 130	LC	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	3 321	
	Avances et acomptes				LK		LL		
	TOTAL III				LN	56 934	LO	27 050	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	
		Autres participations				8U		8V	
Autres titres immobilisés				1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 125	1U	5 600		
TOTAL IV				LQ	5 125	LR	5 600		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	219 673	ØH	32 650		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
						par virement de poste à poste		3	
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	157 614	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	39 580	
		Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	25 707	
		Matériel de transport	IV		MP	4 083	MQ	2 162	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	1 279	MT	7 851	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	3 321	
	Avances et acomptes				NC		NE		
	TOTAL III				IY		NG	8 683	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	
		Autres participations				IØ		ØX	
Autres titres immobilisés				I1		2B			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	10 560		
TOTAL IV				I3		NJ	10 560		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	8 848		
						ØL	243 475		

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL

Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : **SARL 7ème CIEL**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise : **SARL 7ème CIEL**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A
TOTAL III		7B	TY		TZ		UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF		
			UG		UH		
			UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL										Néant ☐ *			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	10 560	UV	10 560	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	62 167		62 167					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	562		562					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	456		456					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	5 005		5 005					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	900		900					
	Charges constatées d'avance				VS	15 785		15 785					
	TOTAUX				VT	95 435	VU	95 435	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	204		204							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	24 682		24 682							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	39 492		39 492							
Personnel et comptes rattachés			8C	247		247							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	5 216		5 216							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 675		7 675							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 331		2 331							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	22 995		22 995							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	102 841	VZ	102 841							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	522	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	990			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	8 315	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	29 838
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI	
	Amendes et pénalités								WJ	1 979
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *									
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	
								Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I								WR	38 232	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)								K9	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)								ØV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexies								L2	
Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)								IF		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)								PC		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)								PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite								YH	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit								ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)								YA	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)								YB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)								YC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)								YD		
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL		
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	38 232			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	38 232	XO	0	

Désignation de l'entreprise		SARL 7ème CIEL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	24 981	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 896		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	50 000				
						ZF					
						ZG	5 877				
	TOTAL I	ØF	55 877		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	55 877				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	60 334	34 791			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	59 682	XQ	61 760	33 869			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	19 263	10 552			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	9 966	17 645			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	105 648	135 018			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	256 971	231 875			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 086	1 092			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	1 761	10 467			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	2 847	11 559			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	77 410				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	49 647				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *					ØB	42 321				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL 7ème CIEL**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf. état 2059A-Détail.	5 527	1 283		4 245
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	4 248	4	4			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADRI A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		4				
	C ADRI B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
	C ADRI C : autres plus-values taxable à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL 7ème CIEL**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL 7ème CIEL**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ④- ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 7ème CIEL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	593 858	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	3 054	
TOTAL 1	OX	596 912	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	907	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	2 079	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2 986	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	166 513	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	95 898	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	1 329	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	53	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	263 792	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	336 106
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	336 106
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	596 912	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

10

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023 N° SIRET 80352295200032

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 7ème CIEL

ADRESSE (voie) 133 rue des Poiriers La Frégate

CODE POSTAL 83210 VILLE LA FARLEDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

MENDY

Prénom(s)

JOACHIM

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

500

Naissance : Date

20021977

N° département

99

Commune

SOUCOUTA

Pays

SENEGAL

Adresse : N°

Voie

IMPASSE DES MOURVEDRES

Code postal

83136

Commune

ROCBARON

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 8|0|3|5|2|2|9|5|2|0|0|0|3|2|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 7ème CIEL

ADRESSE (voie) 133 rue des Poiriers

La Frégate

CODE POSTAL 83210

VILLE

LA FARLEDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **348 989** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **602 739** euros et un total **charges** de **572 900** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **29 838** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	157 614					157 614
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 614					157 614
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	39 000		580			39 580
	Instal., agencement, aménagement divers	6 642		19 065			25 707
	Matériel de transport	2 162		4 083		4 083	2 162
	Matériel de bureau, mobilier	9 130				1 279	7 851
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			3 321		3 321	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 934		27 050		8 683	75 301
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 125		5 600		165	10 560
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 125		5 600		165	10 560
TOTAL		219 673		32 650		8 848	243 475

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 887	3 958		7 845
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 388	1 067		4 455
	Matériel de transport	1 185	436	4	1 618
	Matériel de bureau, mobilier	7 643	768	1 279	7 132
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 104	6 228	1 283	21 050
TOTAL		16 104	6 228	1 283	21 050

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 560	10 560	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	62 167	62 167	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	562	562	
	Taxes sur la valeur ajoutée	456	456	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 005	5 005	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	900	900	
	Charges constatées d'avances	15 785	15 785	
TOTAL DES CREANCES		95 435	95 435	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	204	204		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	24 682	24 682		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 492	39 492		
	Personnel et comptes rattachés	247	247		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 216	5 216		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 675	7 675		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 331	2 331		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	22 995	22 995		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		102 841	102 841		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		522			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		8 315			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		990			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		15 785	15 785
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			15 785

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		3 589
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		237
<i>Int.courus / emp.ets crédit</i>	33	
<i>Intérêts courus sur concours bancaires</i>	204	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		475
<i>Factures non parvenues</i>	475	
Dettes fiscales et sociales		2 877
<i>Organismes sociaux. ch. a paye</i>	546	
<i>Etat autres ch. a pa</i>	2 331	

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		5 905
Autres créances		5 905
<i>Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.</i>	<i>5 005</i>	
<i>Produits à recevoir</i>	<i>900</i>	

7 EME CIEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 167 000 euros
Siège social : 133 RUE DES POIRIERS
83210 LA FARLEDE
803 522 952 RCS TOULON

RAPPORT DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 décembre 2023

Le soussigné Joachim MENDY, associé unique et gérant de la société 7 EME CIEL, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 593 858 euros contre 459 279 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,30%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 961 euros contre 5 715 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,69%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 74 295 euros contre 2 657 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2696,20%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 256 971 euros contre 231 875 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,82%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 847 euros contre 11 559 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -75,37%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 183 492 euros contre 120 153 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,72%.

57

Le montant des charges sociales s'élève à 30 247 euros contre 50 828 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,49%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 2 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 6 228 euros contre 5 432 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,66%.

Le montant des autres charges s'élève à 53 euros contre 1 952 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -97,31%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 554 132 euros contre 424 456 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,55%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 43 687 euros contre 40 538 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,77%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 273 euros (-414 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 43 414 euros contre 40 124 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,20%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -7 841 euros contre - 830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -844,64%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 5 735 euros contre 8 397 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,70%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 29 838,29 euros contre un bénéfice de 30 897,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,43%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 348 989 euros contre 352 997 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,14%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 29 838,29 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 838,29 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	5 878,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	35 716,29 euros

57

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 37 316,12 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 239 387,12 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal :

Conventions conclues par l'associé unique avec la Société :

- Convention conclue entre la Société et Mr Joachim MENDY

La rémunération versée à Mr Joachim MENDY s'est élevée à 76 040 € pour l'année écoulée. Les charges obligatoires se sont élevées à 54 900 € et prise en charge par la société.

Poursuite du contrat Santé auprès d'EMOA, de la prévoyance auprès de la CIC et la retraite auprès de SWISSLIFE. Les cotisations se sont élevées à 992.51 € pour la santé, à 1 715.79 € pour la prévoyance et à 4 398.60 € pour la retraite. Ces cotisations ont été intégralement prises en charge par la société

Versement sur le PEE d'un montant de 3 769.04 € et sur le PER-I d'un montant de 3 276 €

Convention conclue par la Société avec une société dans laquelle l'associé unique de la Société exerce des fonctions :

- Convention conclue entre la Société et la société IMJ, dans laquelle Monsieur Joachim MENDY, Associé unique de notre Société, est Gérant.

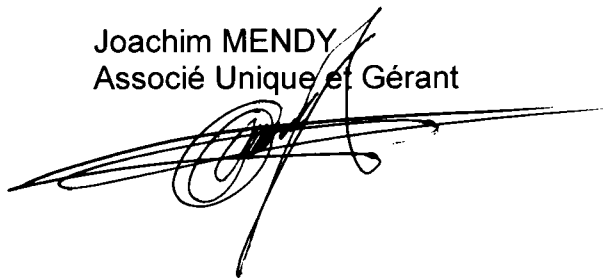
57

Location du bureau et de l'entrepôt entre la société et la SCI IMJ dans laquelle Mr MENDY Joachim est associé. 24 999.96 € ont été versé pour le loyer du bureau et 19 833.30 € pour l'entrepôt.

Fait à LA FARLEDE

Le 6 mai 2024

Joachim MENDY
Associé Unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

7 EME CIEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 167 000 euros
Siège social : 133 RUE DES POIRIERS
83210 LA FARLEDE
803 522 952 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 6 MAI 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 29 838,29 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 838,29 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	5 878,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	35 716,29 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 37 316,12 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

